



Extrait du registre des délibérations

Commune de **POISVILLIERS**

Département d'Eure et Loir

Séance du mardi 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie BOURGEOT, maire.

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part au vote : 10

Présents : Mme Marie BOURGEOT (maire), M. Fabrice DIEU (1^{er} adjoint), M. Thierry PASCAL (2^{ème} adjoint), Mme Fabienne DUPIN (3^{ème} adjoint), M. Philippe BRUCH, Mme Elodie CADIOU, M. Bruno DEHAYE, Mme Stéphanie JEULIN, M. Jérôme PIRIOU, Mme Corinne RIGAUD.

Absents excusés : Mme Mathilde PELLÉ

Secrétaire de séance : Philippe BRUCH

Date de la convocation : 22 septembre 2022

Date d'affichage : 22 septembre 2022

Objet de la délibération : PREFECTURE Dématérialisation @ctes-Convention avec la préfecture et contrat avec prestataire

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la collectivité au dispositif de télétransmission des actes à la préfecture via le système @CTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé).

Un contrat devra être passé avec un prestataire agréé afin d'organiser cette transmission.

En complément, une convention devra être conclue avec la préfecture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-APPROUVE le principe de la télétransmission des actes de la collectivité à la préfecture.

-AUTORISE le maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Poisvilliers, le 27 septembre 2022

Le Maire, Marie BOURGEOT



Certifié exécutoire compte-tenu de :
-Envoi en préfecture le : 18/10/2022
-Publié ou notifié le 14/10/2022